

Profil pays 2019 – Guinée

Partie 1. Informations générales

1. Informations sur le pays

	Nom complet du pays	REPUBLIQUE DE LA GUINEE
	Capitale du pays	CONAKRY
	Langue(s) officielle(s)	FRANÇAIS
	Ports Principaux	PORT AUTONOME DE CONAKRY ET PORT DE KAMSAR
	Littoral (km)	350 KM

Mis à jour en novembre 2019

2. Points de contact

Point focal GI WACAF

Nom	CAMARA Ibrahima N'Gaye
Ministère/ Département / Agence	Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts
Poste occupé	Chef de Service control de la Pollution Marine
Adresse	Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts, Centre Environnementale du Milieu Marin et des Zones
Téléphone	+224 664209870
Mobile	+224622400398
Courriel	ibrogaye@gmail.com / ibrogaye@yahoo.fr

Point focal OMI

Nom	SOW Mamadou Moudjitaba
Ministère/ Département / Agence	MINISTÈRE DES TRANSPORTS
Poste occupé	Chef de Section Pollution et Marchandises Dangereuses
Adresse	Ministère des Transports / Direction Nationale de la Marine Marchande
NTéléphone	+224664244692

Mis à jour en novembre 2019

Mobile	+224620295426
Courriel	Moudjibatmci@yahoo.fr

Délégués nationaux participant à l'élaboration de ce document

Nom	Fonction	Organisation	Pays	Email	Numéro de téléphone
CAMARA IBRAHIMA N'GAYE	CHEF DE SERVICE	Ministère de l'Environnement, Centre Environnementale du Milieu Marin et des Zones Côtières	GUINEE	ibrogaye@gmail.com	+224622400398
SOW MAMADOU	CHEF DE SECTION POLLUTION ET MARCANDISES DANGEREUSES	Ministère des Transports, Direction de la Marine Marchande	GUINEE	moudjibatmci@yahoo.fr	+224664244692 +224620295426

3. Industrie

Industries présentes dans le pays	
Quels partenaires industriels du secteur <i>Oil& Gas</i> sont présents et opèrent dans votre pays ?	Coopération d'échange et de Communication
Coopération avec l'industrie	
Existe-t-il un groupe de travail/une plateforme qui regroupe le gouvernement et les industriels sur les questions liées à la préparation à la lutte et la lutte ? Si oui quel est son nom ?	Ministère de L'environnement /Centre Environnementale du Milieu Marin et le Ministère des Transports/ Direction de la Marine Marchands
Y a-t-il une mise en commun des ressources humaines et matérielles lors des exercices et/ou formations entre industrie et gouvernement ?	oui
Merci de préciser tout autre aspect pertinent de coopération entre industrie et gouvernement	Échanges d'information et de Communication

Partie 2. Mise à jour du Profil Pays et identification du niveau de préparation et des actions prioritaires

1. Cadre institutionnel et légal

1. Désignation de l'/des autorité(s) responsables(s)

Autorités nationales compétentes chargées de la préparation et de la lutte en cas de déversement d'hydrocarbures	
<i>Lutte en mer</i>	
Ministère/Département/Agence	MINISTERE DE LA DEFENSE
Point de contact en charge des questions de lutte en mer	Aboubacar CAMARA Bureau Sureté et Police en Mer
Adresse	Ministère de la Défense Nationale
Téléphone	Tel +224664337359
Mobile	Tel +224664331863
Courriel	Cdtcamara10@gmail.com
<i>Lutte en milieu littoral</i>	
Ministère/Département/Agence	MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE
Point de contact en charge de la lutte en milieu littoral	Oumar CISSE Directeur Technique des Etudes et Préventions
Adresse	Ministère de la Sécurité et la Protection Civil
Téléphone	+224620624835
Mobile	+224664261792
Courriel	oumarlucascisse@gmail.com
<i>Autorité(s) en charge de la mise en œuvre des conventions de l'OMI</i>	
Ministère/Département/Agence	MINISTERE DES TANSPTS
Point de contact	Direction Nationale de la Marine Marchande
Adresse	Ministère des Transports

Mis à jour en novembre 2019

Téléphone	+224664398614
Mobile	+224620295426
Courriel	Arlette diacre à yahoo.fr

2. Ratification des conventions internationales et législation nationale

Ratification des conventions internationales de l'OMI (relatives à la prévention, la préparation et à la lutte en cas de déversement d'hydrocarbures et au régime de responsabilité civile et d'indemnisation) et transposition dans la législation nationale				
	État d'avancement de la ratification	Législation portant application de la Convention en droit national	État d'avancement de l'application	Observations / actions concrètes à prendre
Prévention				
MARPOL 73-78	Oui	oui	60/100	Renforcements des capacités
Préparation et lutte				
OPRC 90	Oui	oui	70/100	Renforcements des capacités
Protocole OPRC-HNS	nécessaires à prendre	Non	Non	Motivé l'autorité à prendre les dispositions necenecessaires
Responsabilité et indemnisation				
CLC 69	Oui	oui	70 100	Renforcements des capacités
CLC 92	Oui	oui	60 100	Renforcements des capacités
Fonds de 92	Oui	oui		Renforcements des capacités

Mis à jour en novembre 2019

Fonds suppl. (2003)	En court	+	+	Dispositions nécessaires à prendre
Hydrocarbures de soute (Bunker 2001)	En court	+	- +	Dispositions nécessaires
LLMC 76	En court			
LLMC 96	En court			
HNS 2010				

Législation nationale			
Politiques maritimes et cadre réglementaire	Existe-t-il des politiques ou stratégies maritimes ? Quel organisme en est responsable ?	Ministère des Transports, Direction de la Marine Marchande et Ministère de L'environnement Direction du Milieu Marin	
Ratification des conventions de l'OMI	Quels sont les principaux challenges/obstacles rencontrés lors du processus de ratification	Absence de coordination	Absence de coordination
		Absence de priorité	
		Absence de compétences juridiques	Manque de compétences Juridique
		Absence de compétences techniques	Manque de compétences Techniques
		Absence de ressources financières	Manque de Ressources

Mis à jour en novembre 2019

Application des conventions de l'OMI	Quelle est la procédure d'application en droit national des conventions de l'OMI relatives à la sécurité, à la pollution des mers et à la responsabilité et à l'indemnisation ?	Le Code de la Marine Marchand et le Code de L'Environnement
Application de : <ul style="list-style-type: none">• Convention de 1992 portant création du Fonds• Protocole portant création du Fonds supplémentaire	La loi d'application identifie-t-elle l'autorité nationale en charge de la soumission des rapports sur les hydrocarbures ?	Ministère des Transports / Direction de la Marine Marchands

II. Plan national d'intervention d'urgence

1. Elaboration du plan national d'intervention d'urgence (PNIU)

Le document	
Nom du PNIU	POLMARG
Statut du PNIU	Plan National D'intervention D'urgence
Acte administratif d'approbation initial - Numéro et date	Circuit administrative
Date de dernière mise à jour approuvée	Mai 2017
Comité / Groupe de travail en charge de la question	Comité Inter Ministérielle

Testé ? Date et commentaires principaux	Non programme
Quelle est la procédure de mise à jour du PNIU ? Le PNIU mis à jour doit-il être officialisé par un acte administratif (ex : décret, arrêté...) pour être applicable ?	L'Acte antérieure est reste valide , un Arrêté

2. Coordination, procédures de notification et organisation de la lutte

Organisation de la lutte	
Est-ce qu'une approche reprenant les concepts du Système de Gestion de Crise (<i>Incident Management System</i> – IMS en anglais) est utilisée dans le PNIU ?	Oui
Est-ce que chaque rôle défini est associé à une personne/fonction ?	Le rôle est associé à la fonction
Les coordonnées des personnes identifiées sont-elles rassemblées dans une annexe ?	Oui
Est-ce que le PNIU prend en compte les différents niveaux de préparation (Tiers 1, 2, 3) ?	Oui
Organigramme :	

Procédures de notification et de rapport	
Les procédures d'alerte, de notification et de suivi (rapports, etc.) sont bien identifiées, incluant un formulaire ainsi qu'une liste de contacts à jour ?	Prévu
Est-ce que le PNIU peut être activé en cas de déversement d'hydrocarbures par une source autre qu'un navire (ex : plateforme offshore, pipeline, etc.) ?	Avis de l'autorité Compétent
Coordination avec les plans locaux et de l'industrie	
Les plans locaux (port, terminaux, etc.) sont-ils référencés et intégrés dans le PNIU ?	Oui
Les plans d'intervention d'urgence des installations de l'industrie pétrolière sont-ils référencés et intégrés dans le PNIU ?	Oui
Implication des communautés locales	
L'implication des communautés locales en cas de déversement d'hydrocarbures et lors d'exercices est-elle prévue ?	En charge des ONGs
Suivi et archivage ; indemnisation	

Y-a-t-il un système de suivi opérations et d'archivage des documents afin de conserver les preuves ?	
Y-a-t-il un système de suivi opérations et d'archivage des documents afin de conserver les preuves ?	Oui
Indemnisation et procédures de demande d'indemnisation définies et intégrées ?	Prévu

3. Composants du Plan national d'intervention d'urgence

Politique d'utilisation des dispersants	
Statut de la politique sur l'utilisation des dispersants	Oui
L'utilisation des dispersants est considéré comme (première/deuxième/dernière option/pas une option).	Deuxième option
Indiquer le nom de l'acte administratif régissant la politique d'utilisation de dispersants.	Pas définit encore
Existe-t-il une liste de dispersaCCLMEapprouvés ? Si oui est-elle publique ?	Oui
Existe-t-il une procédure d'approbation ? Si oui quelle autorité en est responsable ?	Ministère de L'environnement
Cette même autorité est-elle responsable de l'autorisation d'utilisation des dispersants en situation d'urgence?	Oui
Est-ce que la politique sur l'utilisation de dispersants est prise en compte dans le PNIU ?	Oui

Quelles sont les limites géographique et bathymétrique pour l'utilisation des dispersants ?	Pas définit encore	
Existe-t-il des stocks de dispersants ?	Non	
Emplacement des sites de stockage		
Nom	Propriétaire	Volume
Cartographie de sensibilités et évaluation des risques		
<i>Cartes de sensibilité</i>		
Statut des cartes de sensibilité	En court	
Groupe de travail / Comité en charge	. Comite inter Ministérielle	
Est-ce que les cartes de sensibilité sont prises en compte dans le PNIU?	Prévu	
Date de validation et de dernière mise à jour		
Est-ce que la carte couvre l'intégralité du littoral ?	Prévu	
Les cartes de sensibilité sont-elles accessibles au public ?	Prévu	
Sur quel support les cartes de sensibilité sont-elles disponibles ? Papier ou électronique ?	Prévu Électronique	
<i>Evaluation des risques</i>		
Le plan inclut-il des modèles de dérive ?	Oui	
Est-ce que le PNIU prend en compte la surveillance aérienne en cas d'incident (radar, satellite, aéronef, hélicoptère, etc.) ?	Oui par l'aviation Militaire et la Navigation Aérienne	
Le plan inclut-il un inventaire des risques et des scénarii de déversements ?	Oui	
La méthode d'analyse des avantages environnementaux nets (NEBA) est-elle inscrite dans le PNIU ?	Oui	
Plan d'évaluation et de réponse en milieu littoral		

Statut du plan de réponse en milieu littoral		Code de l'environnement
Quelle est l'autorité en charge de la réponse en milieu littoral ?	Ministère de l'environnement	
Date de validation et de dernière mise à jour	En court	
Est-ce que le plan de réponse en milieu littoral fait partie du PNIU ?	Oui	
Est-ce que le plan de réponse en milieu littoral intègre la stratégie d'évaluation et de nettoyage du littoral (<i>Shoreline Cleanup and Assessment Technique (SCAT)</i> en anglais) ?	Oui	
Est-ce que les bénévoles peuvent prendre part à la réponse en milieu littoral ? Si oui, un plan de gestion des bénévoles est-il prévu en cas de déversement d'hydrocarbure ?	Encadré par les ONGs	
Plan de gestion des déchets souillés par les hydrocarbures		
Statut du plan de gestion des déchets	Ministère de l'environnement et Ministère de la Décentralisation	
Groupe de travail / Comité en charge	Comité Inter Ministérielle	
Date de validation et de dernière mise à jour	En court	
Est-ce que le plan de gestion des déchets fait partie du PNIU ?	Oui	
Le plan de gestion des déchets prend-t-il en compte le transport, le stockage temporaire et l'élimination finale des déchets ?	Le Transport et le Stockage Temporaire,	
Les déchets souillés sont-ils considérés comme des déchets dangereux dans la législation nationale ?	Oui	
Quels sont les lois et règlements qui régissent la gestion des déchets au niveau national ?	Le Code de L'environnement	
Plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée		

Statut du plan d'intervention pour la sauvegarde de la faune souillée	Ministère de l'environnement/ Direction Générale Officie Guinéenne des Parcs et Réserve OGUIPAR
Groupe de travail / Comité en charge	Intra Ministérielle
Date de validation et de dernière mise à jour	En court
Est-ce que le plan d'intervention pour la sauvegarde de la faunesouillée fait partie du PNIU?	Oui
Existe-t-il des organismes nationaux travaillant sur la question ? Si oui, lesquels ?	Oui / Direction Nationale des Eaux et Forêts, OGUIPAR ET GUINÉE ÉCOLOGIE
Existe-t-il des accords de coopération avec des structures spécialisées à l'international ?	OUI/ Convention sur la Biodiversité, CTES , RAMPAO
Politique de brûlage <i>in-situ</i>	
Statut de la politique de brûlage <i>in-situ</i>	Non développement
Groupe de travail / Comité en charge	Non développement
Date de validation et de dernière mise à jour	Non
Est-ce que la politique de brûlage <i>in situ</i> fait partie du PNIU?	Non
Quelle est la procédure d'autorisation en cas d'incident ?	Non
Autres éléments techniques	
Est-ce que le PNIU couvre la préparation et la lutte en cas de déversements de substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) ?	

III. *Équipement de lutte, formations/exercices et coopération internationale*

1. Coopération transfrontalière et assistance internationale

Accords régionaux	
Quels sont les mécanismes de coopération de lutte au niveau bilatéral et/ou sous régional qui sont intégrés dans le PNIU ?	OMI, ABIDJAN CONVENTION, PRCM , CCLME
Est-ce que des exercices transfrontaliers sont organisés régulièrement ? Si oui, selon quelle fréquence ?	Non
Indiquez la date du dernier exercice transfrontalier	Non
Circulation transfrontalière d'expertise et d'équipement	
Existe-t-il des procédures douanières et d'immigration spécifiques pour faciliter l'importation de matériel et/ou d'expertise ?	Oui
Si oui, quelle est la procédure à suivre ?	Formalités Douanières
Mécanismes d'assistance	
Est-ce que votre pays est engagé dans une coopération avec des projets/institutions visant à améliorer la capacité de préparation à la lutte et lutte ? Si oui, lesquels ?	OMI, Convention D'Abidjan
Y-a-t-il une assistance mutuelle entre le gouvernement et l'industrie prévoyant des échanges de matériel de lutte ?	En court
Des mécanismes de mobilisation et d'accès à l'assistance internationale publique comme privé sont-ils en place ?	Oui

2. Formations et exercices

Formation du personnel	
<i>Formations</i>	
Est-ce que le pays organise des formations internes du personnel à tous les niveaux (répondant aux besoins du pays et basé sur les standards internationaux) ?	Ateliers Nationaux
<i>Exercices</i>	
Est-ce que le pays organise des exercices nationaux (impliquant les acteurs locaux et le secteur privé) au moins une fois par an ?	Oui, par la Société Guinéenne des Pétroles (SGP)
Éducation	
Une coopération avec les universités pour former les futurs experts dans les domaines de la gestion environnementale et de la gestion des risques industriels et environnementaux est-elle en place ou envisagée ?	Université de Conakry (GAN) , Institut de Faranah (IVGE)

3. Equipement et ressources nationales

Equipement de lutte	
Le gouvernement :	Le secteur privé :

Centre de stockage et maintenance du matériel de lutte	Port Autonome de Conakry (PAC) Société Générale de Pétrole magasin appointements
Acquisition du matériel de lutte par le gouvernement en phase de planification	En court
Inventaires du matériel de lutte public et privé (annexé au PNIU)	Non développé
Procédure de mise à disposition temporaire du matériel de lutte positionné par l'industrie en cas d'incident	En court
Centre de crise (salles de communication et de réunion)	Oui
Centre de ressources, de formation et de documentation pour la préparation à la lutte et pour la gestion de la lutte contre les pollutions par hydrocarbures	En développement
Capacités d'intervention	
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 1¹?	suffisante
Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 2 ?	Insuffisante

¹La définition des tiers 1, 2, 3 varie en fonction des pays.

Est-ce que la capacité nationale de lutte contre les déversements est suffisante pour mettre en œuvre les opérations d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures TIER 3 ?	Insuffisante
---	--------------

4. Communication

Communication avec les médias et le public	
Des procédures standardisées de communication avec les médias lors d'exercices et de crises réelles sont-elles en place ?	Oui
Un programme de formation aux meilleures pratiques et stratégies à utiliser lors de leurs communications avec les médias est-il en place pour les décideurs et les parties impliquées dans la lutte ?	En développement

Mis à jour en novembre 2019